



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

prestations en nature

Question écrite n° 76170

### Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les modalités de prise en charge des perruques pour les jeunes femmes atteintes de cancer qui effectuent des séances de chimiothérapie. Plus de 40 000 jeunes femmes subissent chaque année un tel traitement. Or la caisse primaire d'assurance maladie ne procède pas au remboursement des perruques en cheveux naturels, les seules qui soient confortables et esthétiques pour les patientes. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin d'en améliorer la prise en charge, ce qui constituerait une aide précieuse pour ces malades.

### Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Hamel](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76170

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé, famille et personnes handicapées

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 juin 2002, page 2528